

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA de Roanne - Noiretable - Certificat de Spécialisation Agricole - Pilote de machines de bûcheronnage - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA de Roanne - Noiretable - Certificat de Spécialisation Agricole - Pilote de machines de bûcheronnage - en apprentissage (43994)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA de Roanne - Noiretable - Certificat de Spécialisation Agricole - Pilote de machines de bûcheronnage - en apprentissage (43994)	Jury par défaut	Tous les candidats	10	17	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins scolaires	Comportement et notes	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	En contexte professionnel	Respect du matériel, aptitudes aux travaux en extérieur	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet professionnel, curiosité, maturité et gestion de l'alternance	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements et centres d'intérêt	Activités en lien avec la formation, sport et loisirs	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux (Certificat de Spécialisation Agricole - Pilote de machines de bûcheronnage)

:

- Les candidats inscrits sur Parcoursup sont évalués principalement en fonction de leur **motivation** pour la formation et de leur **projet professionnel**.
- Les expériences en lien avec l'utilisation de machines forestières sont valorisées, mais leur absence n'est pas éliminatoire.
- L'évaluation des dossiers prend également en compte les **critères académiques** et les capacités à suivre une formation en alternance, avec un accent particulier sur l'engagement et l'intérêt pour la filière forestière.
- La validation de l'inscription est soumise à l'obtention d'un contrat d'apprentissage ou à un accompagnement spécifique dans la recherche de celui-ci.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Conseils aux candidats pour la session 2024-2025 :

- Nous conseillons aux candidats de bien se renseigner sur les **attentes de la formation** et sur les compétences nécessaires à l'utilisation de machines de bûcheronnage.
- **Démarrer la recherche d'un contrat d'apprentissage** le plus tôt possible est essentiel pour maximiser vos chances de validation du vœu.
- Il est recommandé de mettre en avant votre **motivation** dans le projet de formation motivé, en détaillant vos expériences, même si celles-ci ne sont pas strictement en lien avec le bûcheronnage.
- Pour les candidats qui rencontreraient des difficultés à trouver un contrat d'apprentissage, un accompagnement spécifique sera proposé par le CFPPA, notamment via la **plateforme Hub3E**, afin de faciliter cette démarche.

Signature :

Pierre Lornage,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA de
Roanne - Noiretable